



LA RÉUNION AVANCE !

Les pesticides polluent les eaux, menacent la biodiversité et la santé publique. Sur notre île, le ruissellement important augmente l'impact des produits phytosanitaires sur les eaux. 12^{ème} département français à consommer le plus de pesticides, la Réunion se doit de faire des efforts afin de renforcer son contrôle agro-écologique et accompagner les collectivités dans la réduction de leurs usages de phytosanitaires.

> NOTRE EAU, PREMIÈRE TOUCHÉE

- Les pesticides dispersés sur des ZNA (zone non agricole) sont transférés jusqu'à 40 fois plus rapidement dans les eaux superficielles.
- 50% des molécules impactant les masses d'eau à la Réunion peuvent potentiellement provenir d'usages en ZNA.
- 1 g de substance active suffit à polluer

10 000 km² d'eau.

- La Réunion est le premier consommateur de produits phytosanitaires en Outre-mer (53% des ventes). Chaque année, ce sont en moyenne 200 tonnes de matières actives de produits phytosanitaires qui sont vendues sur l'île aux professionnels et aux particuliers, dont les 3/4 constituent des herbicides, largement utilisés pour la culture de la canne à sucre.

DES DÉCISIONS LOUABLES

> 2017 :

- La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit* que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics ne peuvent utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public depuis le 1er janvier 2017, en dehors des exceptions prévues par la loi.

- La vente en libre-service des pesticides chimiques n'est plus autorisée. Ces produits sont délivrés

après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié.

> 2019 :

- La vente et l'usage des pesticides chimiques sont interdits aux particuliers. En cas de danger sanitaire, les traitements contre les organismes nuisibles pourront être autorisés par arrêté ministériel ou préfectoral.

Un guide officiel des solutions pour une commune sans pesticides est consultable sur www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10-_Guide_zero_pesticides.pdf





DES COMMUNES PIONNIÈRES VERS LE ZÉRO PESTICIDES

Dès 2018, trois communes pilotes de l'île ont signé une charte par laquelle elles se sont engagées à réduire, voire, supprimer, l'usage de pesticides dans l'entretien de leurs espaces publics. Saint-André, Saint-Joseph et La Plaine des Palmistes se sont donc lancées dans l'aventure, soutenues par le porteur du projet, l'Uhep et ses partenaires, la FDGDON et EPL Saint-Paul, épaulés par l'ADEME. Dans ces communes, des solutions beaucoup plus écologiques ont été mises en œuvre dans l'entretien des espaces verts.



> UNE NOUVELLE ÉTAPE

La première phase de promotion du Zéro pesticide, terminée en juin 2020 est suivie d'une nouvelle phase qui s'étendra sur 3 ans, jusqu'en 2023. Elle s'articule autour de 4 actions :

ACTION 1 : Promotion de la " charte pour des collectivités sans pesticides " et proposition d'élargissement de ses thématiques

ACTION 2 : Aide au transfert des connaissances agricoles sur le sujet de la réduction des phytosanitaires

ACTION 3 : Soutien aux acteurs publics intéressés par les démarches de réduction des phytosanitaires agricoles

ACTION 4 : Soutien à la communication entre acteurs utilisateurs de produits phytosanitaires

> GUIDE " JARDINER AVEC LA NATURE À LA RÉUNION " VOL. 2

• Vous êtes jardinier, amateur ou professionnel, le livret-guide réalisé par l'EPLFPA FORMATERRA, avec l'appui financier de la DAAF, de l'ADEME et d'EDF peut vous aider. 10 chapitres vous permettront d'acquies des connaissances pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires dans vos jardins à la Réunion. www.zerophyto974.re

- Gérer les mouches des fruits
- Planter des haies
- Valoriser les déchets dans son jardin
- Jardiner sur un sol vivant
- Jardiner en lasagne
- Optimiser la ressource en eau
- Installer sa ruche et comprendre les abeilles
- Cultiver son jardin forêt
- Limiter les adventices
- Associer les cultures
- Protéger les cultures

> UNE CHARTE ZÉRO PESTICIDES À TROIS NIVEAUX

NIVEAU 1

" Traiter mieux " : mise en conformité réglementaire et mise en place de bonnes pratiques phytosanitaires ;

NIVEAU 2

" Traiter moins " : réalisation d'un plan d'entretien des espaces communaux et mise en place de techniques alternatives ;

NIVEAU 3

" Zéro phyto " : aucun usage de produits phytosanitaires depuis un an et inciter les autres usagers à suivre la même démarche. Lorsque le niveau 3 est atteint, la collectivité peut prétendre au label national " Terre saine ".

> DES ADHÉSIONS EN HAUSSE

En 2020, 9 communes réunionnaises étaient engagées dans cette charte et 3 en attente d'adhésion (soit 50 % des communes réunionnaises en action !). 5 communes étaient déjà bien lancées, ayant pour objectif d'atteindre le niveau 3 très rapidement (Saint Joseph, Le Port, Saint André, La Plaine des Palmistes, Petite île).

